



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
LA SOMME

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 080-218002046-20241128-D240509-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	27	27
24	05	09

Date de la convocation

22/11/2024

Date d'affichage

29/11/2024

OBJET DE LA DELIBERATION : Finances – Tarification de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et l'Accueil Périscolaire

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic GABREL, Maire

Etait présents : M. GABREL Ludovic, Mme BRAUD Annick, M. DERAMISSE Didier, Mme ROUSSELLE Virginie, M. REGNARD David, M. LALOI Bruno, Mme VERDEZ Christine, M. GARCIA Jacques, M. BARBIER Alain, M. RAPICAULT Philippe, Mme PALUS Patricia, M. CHEVALLIER Miguel, Mme MORELLE Chantal, Mme DELAPORTE Valérie, Mme WALCZYSZYN Annie, Mme VÉZIEN Isabelle, M. DELEU Bernard, M. CAUCHY Jean-Baptiste, Mme CARTON Sabine, M. ANTOINE Gérald et Mme ANTUNES Lucia

Mme SCHWEIG Christine avait donné pouvoir à Mme PALUS Patricia

M. MAUFROY Grégory avait donné pouvoir à M. REGNARD David

Mme LEROY Salma avait donné pouvoir à M. GABREL Ludovic

M. LEROY Francis avait donné pouvoir à Mme VERDEZ Christine

M. LERICHE Christophe avait donné pouvoir à Mme BRAUD Annick

M. BABAUT Alain avait donné pouvoir à M. CAUCHY Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : M. DERAMISSE Didier

Rapporteur : M. Virginie ROUSSELLE

Comme chaque année, il vous est proposé la tarification 2025 de l'accueil de loisirs sans hébergement et l'accueil périscolaire telle qu'énoncées ci-dessous.

La commission Action Educative, Jeunesse réunie le 14 Novembre 2024 ainsi que la commission des Finances du 21 Novembre 2024 ont émis un avis favorable.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET ACCUEIL PERISCOLAIRE – CORBIE -		
	Rappel 2024	2025
QUOTIENT FAMILIAL de 0 à 250		
Tarif ½ journée ALSH	1,70 €	1,70 €
Tarif journée ALSH	8,35 €	8,35 €
Tarif journée camping ALSH	19,45 €	19,45 €
QUOTIENT FAMILIAL de 251 à 500		
Tarif ½ journée ALSH	2,05 €	2,05 €
Tarif journée ALSH	8,70 €	8,70 €
Tarif journée camping ALSH	19,70 €	19,70 €
QUOTIENT FAMILIAL de 501 à 700		
Tarif ½ journée ALSH	2,50 €	2,50 €
Tarif journée ALSH	9,10 €	9,10 €
Tarif journée camping ALSH	19,75 €	19,75 €
QUOTIENT FAMILIAL de 701 à 1 000		
Tarif ½ journée ALSH	2,70 €	2,70 €
Tarif journée ALSH	9,40 €	9,40 €
Tarif journée camping ALSH	19,95 €	19,95 €
QUOTIENT FAMILIAL de 1 001 à 1 300		
Tarif ½ journée ALSH	3,00 €	3,00 €
Tarif journée ALSH	9,85 €	9,85 €
Tarif journée camping ALSH	20,00 €	20,00 €
QUOTIENT FAMILIAL de 1 301 et +		
Tarif ½ journée ALSH	3,25 €	3,25 €
Tarif journée ALSH	10,05 €	10,05 €
Tarif journée camping ALSH	20,20 €	20,20 €
Tarif journée ALSH (lorsque la famille dépose son enfant sans réservation au préalable)	20,00 €	20,00 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 080-218002046-20241128-D240509-DE

SLO

PERICENTRE	2024	2025
Forfait mensuel ou hebdomadaire* (*période vacances scolaires) Tarif identique pour les communes extérieures	7,00 €	7,00 €
PERISCOLAIRE	2024	2025
MATIN (tarif à l'heure) – QF1 (de 1 à 900)	1,30 €	1,30 €
MATIN (tarif à l'heure) – QF2 (901 et +)	1,45 €	1,45 €
SOIR 1 (tarif à l'heure – goûter inclus) – QF 1 (de 1 à 900)	2,05 €	2,05 €
SOIR 1 (tarif à l'heure – goûter inclus) – QF 2 (901 et +)	2,55 €	2,55 €
SOIR 1 (sans goûter – PAI) – QF 1 (de 1 à 900)	1,30 €	1,30 €
SOIR 1 (sans goûter – PAI) – QF 2 (901 et +)	1,45 €	1,45 €
SOIR 2 (tarif à l'heure – sans goûter) – QF 1 (de 1 à 900)	1,30 €	1,30 €
SOIR 2 (tarif à l'heure – sans goûter) – QF 2 (901 et +)	1,45 €	1,45 €
Après 18 h 30 (fin du service) - Tarif du ¼ d'heure	15,00 €	15,00 €

Légende (sauf périscolaire) :

Le tarif journée inclut le repas du midi et le goûter

Le tarif ½ journée ne comporte pas de repas ni de goûter

La dégressivité s'applique au pourcentage soit :

- moins 10 % pour le 2^{ème} enfant
- moins 15 % pour le 3^{ème} enfant et plus

Participation de la CAF (selon quotient familial) pour les vacances scolaires : 3,50 €/jour et 1,50 €/demi-journée.

Toute heure commencée est due.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET ACCUEIL PERISCOLAIRE - COMMUNES EXTÉRIEURES -		
	Rappel 2024	2025
QUOTIENT FAMILIAL de 0 à 250		
Tarif ½ journée ALSH	3,35 €	3,35 €
Tarif journée ALSH	16,60 €	16,60 €
Tarif journée camping ALSH	38,85 €	38,85 €
QUOTIENT FAMILIAL de 251 à 500		
Tarif ½ journée ALSH	4,10 €	4,10 €
Tarif journée ALSH	17,40 €	17,40 €
Tarif journée camping ALSH	39,40 €	39,40 €
QUOTIENT FAMILIAL de 501 à 700		
Tarif ½ journée ALSH	4,90 €	4,90 €
Tarif journée ALSH	18,15 €	18,15 €
Tarif journée camping ALSH	39,45 €	39,45 €
QUOTIENT FAMILIAL DE 701 à 1 000		
Tarif ½ journée ALSH	5,35 €	5,35 €
Tarif journée ALSH	18,85 €	18,85 €
Tarif journée camping ALSH	39,85 €	39,85 €
QUOTIENT FAMILIAL de 1 001 à 1 300		
Tarif ½ journée ALSH	5,90 €	5,90 €
Tarif journée ALSH	19,60 €	19,60 €
Tarif journée camping ALSH	40,10 €	40,10 €
QUOTIENT FAMILIAL de 1 301 et +		
Tarif ½ journée ALSH	6,50 €	6,50 €
Tarif journée ALSH	20,05 €	20,05 €
Tarif journée camping ALSH	40,30 €	40,30 €
Tarif journée ALSH (lorsque la famille dépose son enfant sans réservation au préalable)	36,00 €	36,00 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 080-218002046-20241128-D240509-DE

SLO

PERICENTRE	2024	2025
Forfait mensuel ou hebdomadaire* (*période vacances scolaires) Tarif identique pour les communes extérieures	7,00 €	7,00 €
PERISCOLAIRE	2024	2025
MATIN (tarif à l'heure) – QF 1	2,60 €	2,60 €
MATIN (tarif à l'heure) – QF 2	2,90 €	2,90 €
SOIR 1 (tarif à l'heure – goûter inclus) – QF 1	3,65 €	3,65 €
SOIR 1 (tarif à l'heure – goûter inclus) – QF 2	3,80 €	3,80 €
SOIR 1 (sans goûter – PAI et APC) – QF 1	2,60 €	2,60 €
SOIR 1 (sans goûter – PAI et APC) – QF 2	2,90 €	2,90 €
SOIR 2 (tarif à l'heure – sans goûter) – QF 1	2,60 €	2,60 €
SOIR 2 (tarif à l'heure – sans goûter) – QF 2	2,90 €	2,90 €
Après 18 h 30 (fin de service) – tarif ¼ d'heure	15,00 €	15,00 €

Légende (sauf périscolaire) :

Le tarif journée inclut le repas du midi et le goûter

Le tarif ½ journée ne comporte pas de repas ni de goûter

La dégressivité s'applique au pourcentage soit :

- moins 10 % pour le 2^{ème} enfant
- moins 15 % pour le 3^{ème} enfant et plus

Participation de la CAF (selon quotient familial) pour les vacances scolaires : 3,50 €/jour et 1,50 €/demi-journée.

Toute heure commencée est due.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

- D'APPROUVER la tarification 2025 de l'accueil de loisirs sans hébergement et l'accueil périscolaire.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
A Corbie, le 29 Novembre 2024
Le Maire,
Ludovic GABREL

Le secrétaire de séance,
M. Didier DERAMISSE



Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 080-218002046-20241128-D240509-DE

SLOW

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Corbie
Utilisateur : PASTELL corbie.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D240509
Objet :	Tarification 2025 de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et de l'accueil périscolaire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2.5 - autres taxes et redevances
Identifiant unique :	080-218002046-20241128-D240509-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218002046-20241128-D240509-DE-1-1_0.xml	text/xml	948 o
Document principal (Délibération) Nom original : D2405 09.pdf Nom métier : 99_DE-080-218002046-20241128-D240509-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	2 décembre 2024 à 10h55min54s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	2 décembre 2024 à 10h55min57s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Valérie Amouret
En attente de transmission	2 décembre 2024 à 10h56min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 décembre 2024 à 10h56min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 décembre 2024 à 11h11min32s	Reçu par le MI le 2024-12-02

